

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°1
Compte de gestion 2016

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 19

Votants : 20 (1 procuration)

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017

Résultat du vote :

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN) ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT informe l'assemblée que conformément à l'état II-1 relatif aux résultats d'exécution transmis par la Paierie, le compte de gestion se solde par :

☞ un résultat de la section de fonctionnement de 25 655.67 € (excédent),

☞ un résultat de la section d'investissement de 115 686.88 € (excédent).

Monsieur FAGAUT précise que les excédents constatés tant sur la compte de gestion que sur le compte administratif sont dû au remaniement de personnels qui a eu lieu en 2016 et qui a impacté les études et travaux prévus sur 2016.

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical et suggère de passer au vote.

Le Comité approuve à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2016.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 19

Votants : 17

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN); MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Résultat du vote :

- Pour : 17

- Contre : /

- Abstention : /

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical. Le compte administratif 2016 se solde par un excédent de la section de fonctionnement de 25 655.67 € et un excédent de la section d'investissement de 115 686.88 €.

Complémentairement, les résultats antérieurs de 2015 s'élevaient à :

☞ + 28575.97 € en fonctionnement,

☞ - 22801.62 € en investissement.

Ainsi, les résultats 2016 cumulés aux antérieurs permettent de dégager un résultat de clôture à hauteur de :

☞ + 54 231.64 € (excédent) en fonctionnement,

☞ + 92 885.26 € (excédent) en investissement,

Les Restes à Réaliser 2016 sur le budget 2017 sont les suivants :

- 118 781.00 € en recettes d'investissement (Subventions liées aux opérations en cours)
- 154 093.00 € en dépenses d'investissement (Opérations engagées : acquisitions foncières, soldes études, Ponto, confortements drains)

M.FAGAUT précise que le compte de gestion 2016 transmis par la Paierie départementale, est conforme à la comptabilité administrative 2016.

M. FAGAUT quitte la séance.

Après délibérations, M. CAYUELA propose de passer au vote.

A l'unanimité, le Comité syndical approuve le compte administratif pour l'exercice 2016.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°3

Affectation et reprise des
résultats de l'exercice 2016

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 19

Votants : 20 (1 procuration)

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUNET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN) ; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Date de la convocation :

28 février 2017

Date d'affichage :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote :

- Pour : 20

- Contre : /

- Abstention : /

M. FAGAUT présente le dossier au Comité syndical.

Le compte administratif 2016, conformément au compte de gestion, se solde par un excédent de la section de fonctionnement de + **54 231.64 €** et un excédent de la section d'investissement de + **92 885.26 €**.

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales, l'excédent de la section de fonctionnement doit être affecté au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir au moins le besoin de financement d'investissement, le solde pouvant être reporté en résultat excédentaire, report à nouveau de la section de fonctionnement (ligne 002 du budget).

Le besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde des opérations réalisées dans cette section, corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes :

- Excédent d'investissement : + 92 885.26 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : - 154 093.00 €
- Restes à réaliser en recettes d'investissement : + 118 781.00 €

Le total corrigé des restes à réaliser représente un solde positif de 57 573.26 €

Par conséquent, aucun besoin de financement n'apparaît, donc aucune affectation n'est nécessaire en excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068, sauf si le Comité syndical en décide autrement (L. 2311-5 alinéa 2 du CGCT).

Les résultats pourront donc être inscrits en report à nouveau comme indiqué ci-dessous :

Compte/ligne	Opérations	Montant
D 001	Déficit d'investissement reporté	+ 92 885.26 €
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	+ 54 231.64 €

Monsieur le Président propose d'approuver la reprise des résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Le Comité approuve à l'unanimité l'affectation et la reprise des résultats 2016 sur le Budget Primitif 2017.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°4
Participations 2016 des
Collectivités membres

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 18

Votants : 19 (1 procuration)

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2017

Résultat du vote :

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE,; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN)
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT précise que la proposition de budget 2017 s'élèverait à :

☞ **264 758.55 €** pour la section de fonctionnement (**254 552,80 €** en 2016),

☞ **400 962.44 €** pour la section d'investissement (**367 868,45 €** en 2016).

En conclusion, les participations des collectivités membres seraient les suivantes (inchangées depuis 2012) :

Collectivités	Participation de fonctionnement	Pour mémoire depuis 2012
Département 40%	42 254 €	42 254 €
Communes :		
- Besançon 25 %	26 408 €	26 408 €
- Saône 14 %	14 789 €	14 789 €
- Morre 6 %	6 338 €	6 338 €
- Montfaucon 6 %	6 338 €	6 338 €
- Gennes 3 %	3 169 €	3 169 €
- La Vèze 3 %	3 169 €	3 169 €
Groupements de communes : Syndicat pour l'aménagement du plateau de Besançon Sud 3 %	3 169 €	3 169 €
TOTAL RECETTES	105 634 €	105 634 €

M. FAGAUT propose de valider les participations des collectivités membres.

Le Comité syndical valide à l'unanimité les participations des collectivités membres.

M. FAGAUT détaille ensuite les éléments importants du budget primitif 2017 aux niveaux des sections de

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical**

**DELIBERATION n°5
Budget primitif 2017**

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 18

Votants : 19 (1 procuration)

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE,; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Résultat du vote :

- Pour : 19

- Contre : /

- Abstention : /

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN)

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte..

Sur la base des orientations budgétaires présentées lors du dernier Comité syndical du 08 février 2017, le budget proposé en dépenses et en recettes pour l'année 2016 se répartit de la manière suivante (restes à réaliser inclus) :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 400 962.44 €

- 66 471.00 € : Frais d'études (2031)
- 1 000.00 € : Frais d'insertions (2033)
- 2 000,00 € : Autres immobilisations incorporelles, exposition (2088)
- 120 160,00 € : Terrains nus (2111)
- 10 000,00 € : Autres matériels et outillages (2158)
- 5 000.00 € : Autres aménagements de terrain (21728)
- 1 000.00 € : Installation Générale (2181)
- 2 500,00 € : Matériel de bureau et informatique (2183)
- 1 000,00 € : Mobilier (2184)
- 500.00 € : Autres immobilisations corporelles (2188)
- 30 000,00 € : Aménagement de terrains, valorisation (2312)
- 35 000,00 € : Immo en cours, constructions (2313)
- 45 000.00 € : Immo en cours, instructions techniques (2315)
- 4 662.00 € : Autres aménagements de terrains, travaux drains (2317)
- 40 000,00 € : Autres immobilisations, défrichement (2318)
- 36 669.44 € : Opérations d'ordre non budgétaires, chapitre 040 (Reprise de subventions d'investissement : 13911 (300 €), 13913 (24533.91 €), 13918(11835.53 €))

Recettes : 400 962.44 €

- 92 885.26 € : Solde excédent investissement reporté (001)
- 24 000 € : Virement de la section de fonctionnement (021)
- 31 478 € : FCTVA (10222)
- 180 586.76 € : Subventions (Agence de l'eau : 1318 (40 431,00 €) et 1328 (81 651.76,00 €), Département : 1313 (58 504.00 €) dont 61 805.76 € de Restes à réaliser
- 72 012.42 € : Amortissements (Comptes 28)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 264 758.55 €

- 73 250.00 € : Charges à caractère général (Comptes 60, 61, 62, 63512, 637)
- 92 225 € : Charges de personnel (Comptes 62, 63, 64)
- 550.00 € : Charges diverses et Redevances (Comptes 65)
- 2 721.13 € : Dépenses imprévues (022)
- 24 000 € : Virement à la section d'investissement (023)
- 72 012.42 € : Dotations aux amortissements (6811)

Recettes : 264 758.55 €

- 54 231.64 € : Résultat de fonctionnement reporté (002)
- 105 634,00 € : Participations statutaires des collectivités membres du Syndicat
- 2 389.00 € : Participation Synd Plateau au contrat CAE
- 3 100.00 € : Subventions Etat (74718)
- 53 824,00 € : Subventions Agence de l'eau (7478)
- 6 670,00 € : Autres subventions (Conseil Départemental)
- 413,00 € : Produits divers (758)
- 1 828,00 € : Subvention exceptionnelle (774)
- 36 668.91 € : Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat, chapitre 042 (Opérations patrimoniales 777)

Après débat, le Comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2017.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°6
Opérations 2017 du Plan de
Gestion 2015/2019

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Nombre de membres :
Membres en exercice : 25
Membres présents : 17
Votants : 18 (1 procuration)

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2016.

Résultat du vote :
- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 1

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE;MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN), Claude DALLAVALLE
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

M. FAGAUT présente le programme d'opérations de 2017 dont le principe, le montant des dépenses et le plan de financement doivent être validés :

1- Travaux de réouverture	40 000 € TTC	En fonction des acquisitions réalisées
2- Aménagement de site	30 000 € TTC	Platelage sentier de liaison
3- Amgt site et Valorisation	35 000 € TTC	Implantation d'un Chalet d'accueil
4- Valorisation	45 000 € TTC	Valorisation numérique
5- Etudes et suivi	3 600 € TTC	Suivi du peuplement Ornithologique
6 – Etudes et suivi	6 600 € TTC	Suivi de la faune patrimoniale- complément 2016
7 – Sensibilisation et éducation à l'environnement	5 000 € TTC	Support pédagogiques
8 - Programme global de maîtrise foncière 2017	30 000 € TTC	Achats de terrains

9- Dépenses non subventionnées	8 300 € TTC	Fonctionnement : Entretien Restauration Hydraulique
	10 000 € TTC	Fonctionnement : Entretien milieu ouverts
	10 000 € TTC	Autres Matériel et outillages
	1 000 € TTC	Installation Générale
	2 500 € TTC	Matériel bureau/informatique
	1 000 € TTC	Mobilier
	500 € TTC	Autres Immobilisations corporelles

M. FAGAUT sollicite les remarques du Comité syndical.

M. FAGAUT suggère de passer au vote.

Avec 18 voix pour (unanimité), sauf pour les suivis d'études auxquelles participe le CBNFC : 17 voix pour, 1 abstention :

- Le Comité syndical approuve les opérations 2017 du Plan de gestion telles que présentées dans le dossier et discutées en séance et approuve l'inscription des dépenses correspondantes au budget 2017 ;
- Le Comité syndical approuve le montant de chaque action ainsi que le plan de financement correspondant ;
- Le Comité syndical mandate le Président afin d'engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces opérations et à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°11
Opérations 2017
Suivi du Peuplement
Ornithologique

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25
Membres présents : 17
Votants : 18 (1 procuration)

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE; MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN), Claude DALLAVALLE
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote :

- Pour : 17
- Contre : /
- Abstention : 1

A l'unanimité le Comité syndical approuve le suivi 2017 du peuplement ornithologique selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 3 600 € TTC (3 000 € HT)
- Plan de financement :
 - 80 % Conseil départemental (dépense HT)
 - 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

DELIBERATION n°12
Opérations 2017
Suivi de la faune patrimoniale
complément

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Nombre de membres : Membres en exercice : 25 Membres présents : 17 Votants : 18 (1 procuration)

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE;MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Claude DALLAVALLE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017.

Résultat du vote : - Pour : 17 - Contre : / - Abstention : 1
--

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN)
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le suivi de la faune patrimoniale, complément 2016 selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 6 600 € TTC (5 500 € HT)
- Plan de financement :
 - 80 % Conseil départemental (sur le montant HT)
 - 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°7
Opérations 2017
Travaux de réouverture

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 17

Votants : 18 (1 procuration)

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017

Résultat du vote :

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE;MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN), Claude DALLAVALLE, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve les travaux de réouverture 2016 selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 20 000 € TTC (16 666,67 € HT)

- Plan de financement :

- 40 % Agence de l'eau (dépense HT)
- 40 % Conseil départemental (dépense HT)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical**

DELIBERATION n°8
Opérations 2017
Platelage sentier de liaison

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 17

Votants : 18 (1 procuration)

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2017

Résultat du vote :

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE;MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN), Claude DALLAVALLE, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve les travaux de platelage sentier de liaison dans le cadre de la valorisation du site selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 30 000 € TTC (25 000 € HT)

- Plan de financement :

- 80 % Conseil départemental (dépense HT)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

**EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical**

DELIBERATION n°9
Opérations 2017
Implantation d'un chalet
d'accueil

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 17

Votants : 18 (1 procuration)

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE;MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Date de la convocation :

28 février 2017

Date d'affichage :

Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN), Claude DALLAVALLE, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Résultat du vote :

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

A l'unanimité le Comité syndical approuve l'implantation d'un chalet d'accueil dans le cadre de l'aménagement et la valorisation de site, selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 35 000 € TTC (29 166.66 € HT)

- Plan de financement :

- 80 % Conseil départemental (dépense HT)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

Syndicat Mixte du Marais de Saône

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Comité Syndical

DELIBERATION n°10
Opérations 2017
Valorisation numérique

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 17

Votants : 18 (1 procuration)

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017

Résultat du vote :

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE;MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN), Claude DALLAVALLE
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le programme de valorisation numérique dans le cadre de l'aménagement et la valorisation du site de site selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 45 000€ TTC (37 500 € HT)

- Plan de financement :

- 80 % Conseil Départemental (dépense HT)
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

ARRONDISSEMENT
de BESANÇON

DELIBERATION n°14
Opérations 2017
Acquisitions Foncières

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 17

Votants : 18 (1 procuration)

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte
rendu de cette délibération sera
affiché au local du syndicat en
mars 2017

Résultat du vote :

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

Syndicat Mixte du Marais de Saône

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du 08 mars 2017

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE;MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN), Claude DALLAVALLE
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve le programme d'acquisitions foncières 2017 selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 30 000 €

- Plan de financement :

- 80 % Agence de l'Eau
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT

L'an deux mille dix sept
le 08 mars à 18 heures 00

Nombre de membres :

Membres en exercice : 25

Membres présents : 17

Votants : 18 (1 procuration)

Date de la convocation :
28 février 2017

Date d'affichage :
Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché au local du syndicat en mars 2017

Résultat du vote :

- Pour : 18

- Contre : /

- Abstention : /

le Comité syndical du Syndicat du marais de Saône s'est réuni à l'Hôtel du Département (25000), après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Ludovic FAGAUT.

Etaient présents : Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD (suppléante de Françoise GASTEL), Sylvie LE HIR, Françoise PRESSE;MM. Michel CARTERON, Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET.

Etaient excusés : Mmes Françoise GASTEL (remplacée par sa suppléante Mme DROMARD) Myriam LEMERCIER, Béatrix LOIZON (Donne procuration à Ludovic FAGAUT), Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN (remplacée par sa suppléante Mme JOLY), MM. Daniel FABREGUES, Christophe LIME, Michel VIENET, Solange JOLY (suppléante de Sylvie WANLIN), Claude DALLAVALLE
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

A l'unanimité le Comité syndical approuve la réalisation de supports pédagogiques dans le cadre de la sensibilisation et l'éducation à l'environnement la selon les modalités suivantes de réalisation :

- Montant : 5 000 € TTC (4 166.66 € HT)

- Plan de financement :

- 80 % Conseil Départemental
- 20 % Autofinancement

A l'unanimité le Comité syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à demander les subventions correspondantes.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois, an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Président,

Ludovic FAGAUT